



Réaménagement et mise aux normes de la déchetterie du Châtelard

Lot n°2 : Maçonnerie serrurerie bâtiments

Avenant n°1 au marché F17036

Juin 2017

DIRECTION DE LA
GESTION DES DECHETS

130, avenue des Follaz
CS 82 618
73026 Chambéry cedex
tél. 04 79 96 86 20
fax 04 79 96 86 21

ENTRE

La communauté d'agglomération Chambéry métropole, dont le siège social est situé au 106 allée des Blachères – CS 82618 - 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés, Monsieur Daniel ROCHAIX, dument habilité à signer le présent avenant par décision du Bureau n° du 13 juillet 2017

d'une part,

ET

L'entreprise TPLM/REGAIRAZ, sise au ZA la Madeleine 73340 LESCHERAINES,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Chambéry métropole – Cœur de Bauges exploite la déchetterie du Châtelard. Celle-ci fait l'objet d'une réhabilitation générale qui a été engagée par la Communauté de Communes de Cœur des Bauges avant la fusion avec la Communauté d'Agglomération de Chambéry métropole.

Cette réhabilitation qui a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers mais également des prestataires extérieurs, a débutée en avril 2017, via un marché de travaux dont la consultation est intervenue avant la fusion. Ce marché est alloti en 2 lots de cette manière :

- Lot 1 : Démolition, terrassement VRD, titulaire GPT Locatelli/Aillon TP
- Lot 2 : Maçonnerie, serrurerie bâtiments, titulaire TPLM Regairaz

Le marché a été notifié aux entreprises mentionnées ci-dessus le 8 septembre 2016, pour un montant de :

- 159 723,15 € HT pour le lot 1
- 165 000 € HT pour le lot 2

Le déroulement du chantier a été perturbé par la découverte d'éléments techniques non connus par la collectivité lors de la notification du marché à l'entreprise.

Lors de la prise en charge des travaux par la nouvelle collectivité, il est apparu la nécessité de revoir l'accès au site. En effet, suite à la modification de la voirie d'accès poids lourds (cf. avenant n°1 du lot 1), le portail initialement prévu ne sera pas installé et sera remplacé par un portail dimensionné à l'élargissement de cette voirie. De même, un portail coulissant viendra remplacer celui du site existant. En effet, celui-ci ne pouvait être conservé à cause des ruptures de pente du site qui condamnaient l'entrée et la sortie du site, même ouvert, rendant l'accès aux usagers impossible.

L'expérience de l'exploitation des 3 autres déchetteries de l'Agglomération a également conduit le maître d'ouvrage à demander au maître d'œuvre de remplacer l'aménagement du quai gravats. La réhabilitation prévue de ce quai ne correspondait aux normes de sécurité en vigueur, notamment vis-à-vis des chutes de hauteur.

Le système demandé et retenu par la collectivité, qui a fait ses preuves sur les autres déchetteries de l'agglomération, permettra une dépose des gravats en toute sécurité tout en conservant la praticité.

L'ensemble de ces aléas du chantier ayant modifié le montant initial du marché, il convient de les prendre en compte dans le cadre du présent avenant.

Article premier – Objet de l'avenant

Le présent avenant qui concerne le lot n°2 a pour objet de modifier en conséquence le montant global du marché en intégrant les opérations mentionnés précédemment;

Article 2 – Montant du marché

Le montant initial du marché est de 165 000 € HT.

Le montant des travaux supplémentaires est estimé à 23 557 € HT soit une augmentation de 14,7 % par rapport au chiffre initialement prévu.

Le montant total du marché est donc porté à 188 557 € HT.

Article 3 – Délai d'exécution

Compte tenu des présentes modifications, la durée du marché est prorogée de 1 mois soit jusqu'au 30 septembre 2017

Article 4 – Modalités d'application

Les dispositions du présent avenant sont applicables à compter de sa notification.

Article 5 – Autres dispositions

Toutes les autres clauses et dispositions du marché restent applicables pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant qui sera notifié.

Fait à Chambéry, le
Lu et approuvé.
Pour l'entreprise,
M.

Pour Chambéry métropole,
Daniel ROCHAIX